

Bulletin gratuit d'information de la vie des A.A.P.P.M.A. « du Buëch »



Contact: Jean Pierre CHOFFEL  
05140 ASPREMONT  
☎ : 04 92 58 61 09 / 06 77 85 83 67



EDITO

Amis Pêcheurs,

Après une usine solaire classée SEVESO, on nous propose maintenant une et même plusieurs « fermes solaires » photovoltaïques, tout cela sous le couvert du « développement durable » en prenant en compte certains intérêts généraux, la taxe professionnelle et intérêts privés, la location des terrains, les communes sont bien sur pour ces projets qui permettent de recevoir quelques subsides des entreprises initiatrices, 2010 Année Internationale de la Biodiversité ?

Les Pêcheurs et les Chasseurs s'associent, non pas pour empêcher la réalisation de ces « parcs photovoltaïques » de plusieurs hectares, où il y a beaucoup à dire sur le coût écologique de l'énergie fournie, mais pour que des négociations soient conduites pour minimiser l'impact sur l'environnement dont ils sont la veille faunistique et compenser l'amputation d'une partie de leurs activités.

La société Séchilienne Sidéc initiatrice du projet d'ASPREMONT avec le maire nous avait affirmé lors de la 1<sup>ère</sup> enquête de déclassement de zone naturelle qu'il serait élaboré avant la fin 2009 des conventions tripartites, nous attendons toujours. RESTONS VIGILANT.

Je souhaite à tous les pêcheurs et les sympathisants ainsi qu'à leurs familles une:

## BONNE ANNEE 2010

Jean Pierre CHOFFEL

### Dossiers en cours « La Truite du Buëch »

**La pêche:** a été ouverte le 14 mars, mais pour nous dès le 30 décembre il était déversé 140 000 alevins à résorption de vésicule dans les ruisseaux du canton. Ensuite les lâchés de truites fario attractifs de la pisciculture fédérale se succédèrent à un bon rythme : soit un total de 500 kg. La fermeture avait lieu le 4 octobre. L'ouverture sera cette année le 13 mars et la fermeture le 3 octobre. Nouvelle réglementation sur Serre-Ponçon qui voit la pêche ouverte toute l'année avec ouverture de la truite le 6 février.

**Le plan d'eau du Riou:** Il est maintenant bien opérationnel, on nous a signalé de belles carpes plus de 10 kg et un brochet de 86 cm pour 5 kg 500. toujours des prises de gardons et de truites grâce aux déversements mensuels.

**La fête de la Pêche et de l'Eau:** Une animation a été faite avec les AAPPMA d'Aspres et de Serres à la Germanette le 6 juin et au Riou le 7 juin. Elle devrait se poursuivre en 2010 peut être les 5 et 6 juin.

**La base de pêche de Germanette:** Gérée par l'association de pêche « La Cabane du Pêcheur » Pêche à la mouche en No-Kill, prix des cartes modulé selon la catégorie. Pêche aux appâts naturels sans carte où tous les poissons pêchés s'acquittent au poids. Renseignements: (Lionel ☎ 06 37 86 13 95 - Hervé ☎ 06 70 72 17 42 - Jean Pierre ☎ 06 77 85 83 67 - Cabane du Pêcheur - mail: cabanepecheur@free.fr - site internet: <http://truite.buech.free.fr>

**L'Atelier Pêche Nature:** « Les Alevins du Buëch » est opérationnelle à la base de pêche de Germanette où un centre d'initiation à « La Cabane du pêcheur » attend toute personne (jeune, homme, femme) voulant apprendre à pêcher, elle s'est aussi dotée de la spécificité mouche, l'éducation à l'environnement en est une composante incontournable.

**Contrat de rivière et Natura 2000:** Les travaux de restauration de rivières et d'adoux ont débuté, les pêcheurs sont content au vu des secteurs déjà traités. Nous essayerons peut être cette année d'en traiter un par les bénévoles.

**Site Internet:** <http://truite.buech.free.fr>, il approche les 12 000 visiteurs, il donne des informations sur le Buëch.

**Ce bulletin d'information « La Truite du Buëch »:** Il continue à donner les infos que je glane un peu partout.

**Téléthon 2009:** Les 5 et 6 décembre à La Germanette pendant 2 jours de pêche, et grâce à la dotation de truites de la pisciculture Faure de Châteauroux et de la Fédération de Pêche, la collecte a été de 730 € remis à la délégation départementale.

**Arrêtés Buëch:** Réserves: **Adoux de la Garenne ASPREMONT - 100 m l'aval du Barrage de St Sauveur 05700 SERRES.** **Adoux de la Beaumette:** limite aval: le petit Buëch; limite amont: sa source commune d'Oze.

**Pêche à la mouche exclusivement:** Le Grand Buëch effleurement RD 1075 à l'aval d'ASPREMONT à la confluence Chauranne.

**Riou:** Plan d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole. Pêche en bateau sans moteur thermique autorisé, sauf juillet/août - Pêche à la carpe de nuit autorisée en bordure de la route communale de l'arrivée du ruisseau Riou à l'arrivée du canal de St Sauveur.

Les A.A.P.M.A. du BUECH : coordonnées des présidents :

« La Truite du Buëch » - Jean Pierre CHOFFEL ☎ : 04 92 58 61 09

« L'Arêton Serrois » - Hervé LOCOGE ☎ : 04 92 67 10 90

« L'Amicale des Pêcheurs Veynois » Christian GILARDEAU ☎ : 04 92 57 25 48

« La Gaule Laragnaise » - Olivier CHARDIN ☎ : 04 92 65 26 08



**Prudence !**

Lancers vifs, particulièrement avec une canne à pêche en fibre de carbone.

Quelques points marquant du Buëch en 2009.

1° lâché d'ouverture 12/03/09.



Remise des prix



Brochet pris au Riou le 23 /11/ 2009  
86 cm pour 5 kg 500  
Par Jean Karol DEGASPERI

Fête Nationale de la Pêche Germanette 6/06/09



A.P.N. Veynes 7/07/09



Critérium de la Germanette 27/09/09



Riou 7/06/09

Les lavandes à Aspremont



Les finalistes régionaux



Remise du matériel



Téléthon 5-6/12/2009 = 730 €



23° critérium 13-13/06/09 organisation GPS ENCLAVE DES PAPES

Remise des diplômes



# Votre carte de Pêche 2010

## AAPPMA DU BUECH

Vous n'avez pas de carte et vous voulez pêcher, vous avez droit à **tout mode de pêche autorisé**, choisissez :

**Carte Personne Majeure (membre actif): 65 €**

Elle vous autorise à pêcher sur toutes les Hautes Alpes en domaine public ou privé ainsi que sur tout le domaine public de France. (sauf traîne)

**Carte Mineur (membre actif): 20 €**

Elle donne les mêmes droits aux jeunes de plus de **12 ans** à moins de **18 ans** au 1/01 que la carte Personne Majeure.

**Carte Découverte enfant moins de 12 ans: 3 €**

Elle donne les mêmes droits aux jeunes de moins de **12 ans** au 1/01 que la carte Personne majeure.

**Carte Découverte femme (membre actif): 30 €**

Réservée aux femmes pour qu'elles découvrent la pêche, il leur est autorisé une seule canne pour tout mode de pêche en 1° ou 2° catégorie.

**Carte Vacances 15 jours: 36 €**

Donne les mêmes droits que la carte Personne Majeure pendant 15 jours consécutifs entre le 1/06 et le 31/12.

**Carte Journalière (1 °et 2°C): 12 €**

Autorise la pêche 1 jour en 1° ou 2° catégorie avec les mêmes droits que la carte Personne Majeure tout au long de l'année.

Vous avez une carte d'un autre département, vous pouvez avoir les mêmes droits que la carte Majeure, et acquérir selon la durée de votre séjour une carte touristique qui vous coûtera:

**Annuelle 37 €**

**Mensuelle 28 €**

**Simple ( 7 j ) 24 €**

Ou: touristique per-  
sonne mineure -  
touristique décou-  
verte femme. 3 €

*La photo du titulaire est obligatoire sur la carte de membre actif*

### Vente de cartes dans le BUËCH:

Aspres sur Buëch : « Café de la Gare » - ☎ 04 92 58 60 22

Aspremont : « CocciMarket » ☎ 04 92 58 74 11

Aspremont : Chez le Président ☎ 04 92 58 61 09

La Faurie : « Restaurant Le Cytise » ☎ 04 92 57 24 08

Eyguians: Presse - Vêtements « La Souris verte » ☎ 04 92 43 66 95

Serres: « Office du Tourisme » ☎ 04 92 67 00 67

Serres: « La Cabane du Pêcheur » à Germanette. ☎ 06 37 86 13 95

Rosans : « Catelan Raymond »

### Où va l'argent de votre carte de pêche ?

Répartition pour une carte à 65 €

CPMA dont taxe agence eau et F. N. PECHE 29,00 €

Fédération des AAPPMA Hautes Alpes 25,50 €

Votre AAPPMA 10,50 €

### Lâchés d'alevins en 2009 le 30 décembre 2008.

Nous avons mis dans nos baux de pêche 140 000 alevins de truites fario à résorption de vésicule.



### Lâchés de truites attractives.

Des lâchés seront organisés, nous vous communiquerons les dates ultérieurement, avec la prise de votre carte de pêche 2010 sur Aspres, Serres, Le Riou et même ailleurs si les AAPPMA nous les disent, pour votre participation active.

## PLAN D'EAU DE PECHE GERMANETTE

Gestion Association « La Cabane du Pêcheur »

**Pêche No-kill tous les jours 1/01 au 31/12/09.**

Extérieur	annuelle	Journée	1/2 jour
Personne Majeure:	120 €	20 €	15 €
Min / Fem / inv 80%:	60 €	10 €	7,5 €

**Aspres/Serres: ( Majeure / Touristique annuelle)**

Personne Majeure:	100 €	15 €	10 €
Min / Fem / inv 80%:	50 €	7,5 €	5 €

**Pendant l'ouverture de « La Cabane du Pêcheur »**

**Poissons Gardés le Kilo pour tous: 10 €**

**Pêche aux appâts naturels le kilo: 10 €**

**Location canne: 2 €**

**La pêche peut être pratiquée sans avoir besoin de justifier de sa qualité de membre d'une AAPPMA.**

**Réglementation spécifique à ce plan d'eau.**

### Vente de Cartes par correspondance.

Rien de plus simple, vous désirez une carte parmi celles dont le tarif figure sur cette page:

**Vous envoyez un chèque libellé à : AAPPMA « La Truite du Buëch » du montant de la carte que vous désirez en le spécifiant, à : ( AAPPMA « La Truite du Buëch » Président Jean Pierre CHOFFEL , quartier « le Chapon » 05140 ASPRE-MONT ) en donnant vos:**

**nom, prénom, date de naissance, adresse.**

Par retour du courrier vous recevez votre carte avec le dépliant, les dates de lâchés prévus ainsi que votre bulletin d'information vous aurez participé au financement de votre AAPPMA, et à la protection des milieux aquatiques; voir à coté. Merci.

## **PHOTOVOLTAÏQUE à ASPREMONT!...**

Pour faire suite à l'édito voici quelques informations succinctes pour montrer que le « développement durable » en photovoltaïque n'a pas que des avantages et que nous devons avoir notre mot à dire en tant qu'impacts sur l'environnement et de restrictions des activités humaines locales existantes.

Les sociétés ne peuvent pas décider seules avec le maire de la commune d'implantation, de ce qu'elles feront sans qu'il y ait consensus avec les associations locales Agréée par le code de l'environnement et qui ont des droits et des devoirs qui leurs sont dévolus pour l'utilisation et la gestion de l'espace, prenant en compte ces activités humaines développées et encadrées.

L'étude d'impact a été effectuée sans prendre en compte l'aspect activité humaine locale existante et en minimisant les autres impacts comme l'imperméabilisation du sol et la déforestation qui, mis en cascade, deviennent irrémédiables et c'est ainsi que disparaissent les habitats d'espèces (zones de reproduction, d'alimentation, de vie tout simplement.)

Une lettre en date du 28/11/09 a été envoyée à Monsieur le Préfet des Hautes Alpes avec des demandes de réponses à des questions que se posent les pêcheurs et les chasseurs locaux.

Il a répondu le 22/12/09 que le dossier sera soumis à étude d'impact avec avis de l'autorité environnementale DREAL.PACA, permis de construire et enquête publique, nous pourrons faire des observations auprès du commissaire enquêteur.

Nous ne nous contenterons plus de promesses qui ne sont pas tenues aussi bien par les entreprises que par nos élus qui ne respectent pas leur engagements, il faudra agir au bon moment.

Bulletin d'information Gratuit de « La Truite du Buëch »  
 Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
 Conception illustration: Jean Pierre CHOFFEL  
 Quartier « Le Chapon » 05140 ASPREMONT  
 ☎ : 04 92 58 61 09 - 06 77 85 83 67  
 E-mail: [truite.buech@cegetel.net](mailto:truite.buech@cegetel.net)  
 Site : <http://truite.buech.free.fr>  
 Photos « La Truite du Buëch » Imprimé par nos soins.  
 Dépôt légal 99-015. Réceptionné 17/99

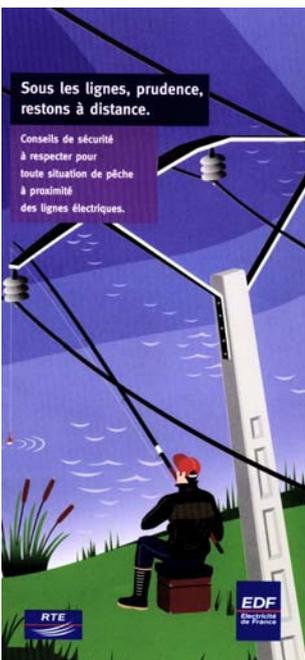


Si vous constatez une pollution ou une baisse anormale du niveau de l'eau, signalez le directement aux autorités compétentes, gardes, gendarmerie, fédération, présidents, etc... Voir téléphones utiles.



Un seul numéro  
 ☎ : 0980 983 983

d'accès à votre banque  
 Agence de SERRES  
 Agence de VEYNES  
**ESPACE LIBRE SERVICE**  
 7 j/7 et de 6 h à 22 h.  
**ACCUEIL CONSEIL**  
 Mardi, jeudi et vendredi  
 8h30 / 12h15  
 Mercredi 9h15 / 12h15  
 Samedi 8h30 / 12 h 45  
 Les après midi, conseils sur rendez-vous



**Quelques recommandations à nos amis pêcheurs:**  
**Ne laissez pas traîner** au bord de l'eau vos emballages d'appâts, sacs plastique, fils, trop souvent garnis d'hameçons, bouteilles, etc.. **Le respect de votre environnement et des propriétaires riverains doit être le reflet de votre savoir vivre.**  
 Ne vous conduisez pas en irresponsable, la défense de l'environnement aquatique passe par les pêcheurs, la lutte contre les pollutions de toutes sortes que nous prônons commence par l'exemplarité que nous donnons autour de nous. Si nous voulons obtenir le respect du milieu aquatique il faut que notre comportement soit sans faille. Par nos actions de bénévolat pour la **défense du milieu aquatique, la promotion du loisir pêche et l'éducation à l'environnement**, nous devons nous affirmer et être les moteurs et les exemples à suivre par la jeunesse qui assure notre relève.

**Ami lecteur**

Ce bulletin d'information vous renseigne dans le domaine de la pêche et de la protection du Milieu Aquatique.  
 Si vous voulez participer à l'animation auprès des jeunes, vous pouvez téléphoner pour donner vos disponibilités et l'action que vous aimeriez mener, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.  
 Les Jeunes qui désirent participer à une animation pêche ainsi que les écoles peuvent faire de même, nous essaierons de répondre à leur attente.

**Brèves**

**La Fête Nationale de la Pêche aura lieu le 5 juin à La Germanette et le 6 juin au Riou.**  
**Le 24° Critérium Championnat de France 2° division Pêche Mouche Rivière des 2 Buëch aura lieu le 6 juin 2010.**  
**Le Critérium de Promotion Nationale Mouche Réservoir aura lieu à la Germanette le 5 septembre 2010.**



**Prudence !**



Utilisation d'une ligne de grande longueur pour la pêche "au coup".

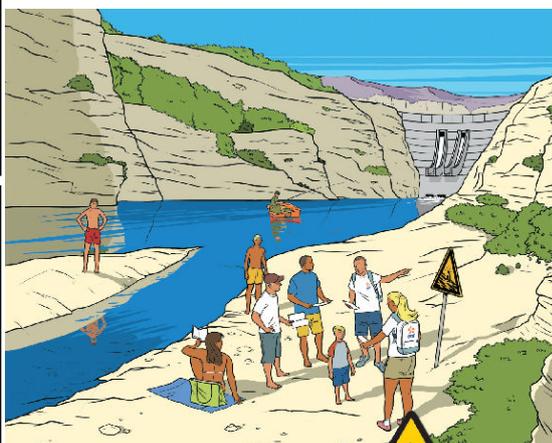
Il est rappelé que le nombre maximum de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est de 6

**Téléphones utiles**



Fédération: 04 92 53 54 71  
 Garde Chef: 06 30 48 87 59  
 Police: 17  
 SMIGIBA: 09 66 44 21 26  
 Garde secteur: 06 72 08 12 63  
 Local gardes : 04 92 46 61 84

**RESPECTEZ CES PANEAUX VOTRE SECURITE EST EN JEU**



Les canaux EDF ont leurs berges glissantes et dangereuses, il est à déplorer des accidents regrettables entraînant mort d'homme. Ces lieux sont interdits au public et de plus en plus des dégradations sont constatées sur certains ouvrages. La pêche y est bien sur interdite, **les AAPPMA locales s'engagent à ne pas y introduire de truites**, elles concentrent leurs efforts dans le plan d'eau du Riou permettant une bonne accessibilité à tous.